

Fiche 1 4,6 % de plus pour le budget de la santé et des services sociaux

1. Une contribution moins grande des entreprises au financement de la santé

Le Plan économique du Québec prévoit des mesures pour diminuer le fardeau fiscal des PME, dont une réduction graduelle du taux de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour toutes les PME, qui portera le taux, d'ici 2022, à :

- 1,25 % pour les PME des secteurs primaire et manufacturier ;
- 1,65 % pour les PME des secteurs des services et de la construction;
- une hausse à 7 M\$ du seuil de masse salariale en bas duquel le taux de la cotisation au FSS est réduit pour les PME;
- l'introduction d'un congé de cotisation au FSS pour l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME

À terme, c'est 537 M\$ qui devront provenir d'une nouvelle source de financement pour maintenir les investissements prévus en santé.

Références

Ministère des Finances, Le Plan économique du Québec – Mars 2018

2. Une croissance importante du financement à court terme

- Le budget de la santé sera de 38,5 G\$ en 2018-2019, ce qui représente 50 % de l'ensemble de programmes du gouvernement. C'est 4,6 % de plus en santé et services sociaux par rapport à 2017-2018, soit près de 1,7 G\$. En comparaison, le budget de l'éducation augmentera de 5,0 %.

Dans les deux prochaines années, la croissance des dépenses diminuera pour atteindre 4 %, alors que les besoins de la population ne cesseront pas d'augmenter. Pourtant, l'inflation, le vieillissement de la population, l'épidémie de maladies chroniques et l'augmentation de la population ne fléchiront pas.

Dépenses de programmes – Santé et Services sociaux
(en pourcentage)

